

**COMMUNE DE VICH - RAPPORT de la Commission pour la révision des statuts de l'Association intercommunale scolaire de l'esplanade (AISE) relatif au préavis municipal No 10/2020-2021 concernant les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE)**

**Monsieur le Président,**

**Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

Mesdames Flückiger, Müller, Santos-Kocher et Monsieur Miesen, membres de la Commission pour la révision des statuts de l'AISE, se sont réunis le 23 mars 2021.

Mme Salamin, Syndique de Vich et membre du CODIR de l'AISE leur a présenté les modifications apportées aux statuts de l'AISE. La version de 2018, bien qu'approuvée par la commune de Vich, avait été refusée dans trois des dix communes de l'AISE.

Après avoir revu les articles et tenant compte des précisions reçues, notamment sur la rétribution des loyers financiers, la Commission pour la révision des statuts de l'AISE approuve la nouvelle version des statuts de l'AISE (2021) et recommande au Conseil Général d'accepter le Préavis No 10/2020-2021.

Pour la Commission pour la révision des statuts de l'AISE



Valérie Muller



Marcel Miesen

Bernard Agustoni

Anita Santos-Kocher



Véronique Flückiger



Vich, le 5 juin 2021